

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- NUMERO D'ORDRE -

Projet alternatif au Partenariat Public Privé (PPP) Ville de Marseille « Plan Ecole d'Avenir ».

ECSS

- 0 -

En application de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil Municipal, Messieurs les conseillers municipaux Benoît Payan et Jean-Marc Coppola, soumettent au Conseil Municipal le rapport suivant :

Depuis des années, nous pointons à l'instar de la communauté éducative, le piètre état des écoles Marseillaises. Toits qui fuient, salles non chauffées, présence de rats, préaux détériorés, locaux exigus ou insalubres, amiante, défauts sur les systèmes de sécurité incendie et d'issues de secours : l'état de délabrement de nos écoles a suscité un émoi national. Cette réalité qui nous rattrape aujourd'hui est la résultante de décennies d'abandon et de sous-investissement chronique pour une compétence obligatoire de la commune.

Le 16 octobre 2017, le Conseil municipal a acté le recours à des marchés de partenariats publics privés, communément appelés PPP, afin de confier à des opérateurs privés la destruction, la construction et l'entretien de 34 groupes scolaires marseillais, ainsi que le financement de ces opérations. Selon les études commandées par la Ville, le choix de recourir à des PPP engage notre collectivité pour plus d'un milliard d'euros et entraînera un surcoût financier de 92 millions d'euros de plus qu'une maîtrise d'ouvrage publique, avant la prise en compte des aléas.

Cette délibération a rencontré notre opposition, tant pour l'idée que nous nous faisons du service public, de l'éducation, que pour le soutien à notre tissu économique local et pour la défense des intérêts financiers de la Ville, et donc in-fine des contribuables marseillais. Ces préoccupations qui sont les nôtres sont entrées en résonance avec l'inquiétude grandissante de Marseillais aux profils aussi variés qu'inédits : parents d'élèves, artisans du BTP, enseignants, architectes, syndicalistes, universitaires, avocats et contribuables.

Tous s'inquiètent d'un projet sans concertation, mobilisant l'intégralité de nos marges de manœuvres budgétaires pour moins de 10% du parc scolaire sans rien anticiper pour les 400 autres écoles oubliées, un projet prévoyant la commercialisation du foncier des écoles et mettant sous cloche les écoles concernées, sans possibilité d'évolutions pour plus de 30 ans, niant ainsi le principe de mutabilité du service public. Les artisans et les PME du bâtiment regrettent de voir s'échapper plus d'un milliard d'euros de commande publique à laquelle ils auraient pu prétendre, au profit de quelques multinationales du BTP. Enfin, des contribuables Marseillais dénoncent eux aussi un mauvais choix budgétaire, à l'image de celui opéré pour la rénovation du Stade Vélodrome.

Ces acteurs ont décidé de se regrouper au sein d'un collectif. De nombreux recours, aussi bien gracieux que contentieux, ont été déposés, mettant aujourd'hui en grande insécurité juridique cette délibération. Rappelons que la délibération du 16 octobre 2017 n'est que le

premier acte administratif d'une longue série, et qu'ils seront eux aussi tous susceptibles de recours. L'aléa juridique, particulièrement fort sur ce dossier du fait du choix du PPP, peut ainsi faire perdre plusieurs années au projet s'il n'est pas revu.

Lundi 24 septembre 2018, après plusieurs mois de travail, le collectif a présenté un projet alternatif, résultant d'une étude rigoureuse, établie par des professionnels du bâtiment, avec des choix objectifs, résultant d'une étude de diagnostic et de chiffrages détaillés. Cette étude, en plus de démontrer l'in vraisemblable choix d'un PPP pour les écoles Marseillaises, envisage une nouvelle orientation pour l'avenir de nos écoles.

En effet, en faisant le choix d'une rénovation lourde plutôt qu'une démolition/reconstruction, les professionnels et experts estiment que ce sont plus de 300 millions qui peuvent ainsi être économisés sur le montant total de l'opération ! Ce sont ainsi des dizaines d'écoles supplémentaires, oubliées par ce plan, qui pourraient elles aussi être rénovées grâce à cette économie. Une telle opportunité d'économie doit conduire le Conseil municipal à revoir sa position initiale.

Ainsi, eu égard à un projet qui n'est pas le bon, fortement fragilisé sur le plan juridique, et à la lumière du formidable travail issu de la mobilisation de la société civile Marseillaise, nous considérons qu'il est désormais nécessaire d'abandonner le choix de recourir à un PPP et d'amorcer très rapidement une rénovation lourde, et publique, de nos écoles. Ces rénovations doivent s'accompagner d'un diagnostic précis de l'ensemble du parc scolaire, afin d'identifier les besoins prioritaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal d'adopter la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N° 17-31436-DGP DU 16 OCTOBRE 2017
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 La délibération 17-31436-DGP du 16 octobre 2017 relative au recours à un accord-cadre de marchés de partenariat est abrogée.

ARTICLE 2 La Ville de Marseille procède sans délai au lancement d'études visant à une rénovation lourde des établissements scolaires prioritaires, sur la base d'un diagnostic précis de son parc scolaire, et de l'étude réalisée par le Syndicat des Architectes des Bouches-du-Rhône pour le compte du collectif regroupant enseignants, parents d'élèves, contribuables et professionnels du bâtiment.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
Messieurs les Conseillers Municipaux
Signé : Benoît PAYAN et Jean-Marc COPPOLA**